

## A P E C

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COLLONGEOIS

Membre du réseau « PATRIMOINE –ENVIRONNEMENT »

**Objectif :** Compte-rendu de la rencontre du 04 octobre 2017 entre la Mairie de Collonges et l'**APEC**. Pour en faciliter la compréhension, nous avons opté pour la solution qui consiste à laisser apparent notre courrier de mai 2017 (en bleu) il a servi de canevas à la rencontre, quelques questions d'actualités en lien avec de nouveaux projets y ont été ajoutées, elles ont été abordées lors de la rencontre.

**Mairie de Collonges sous Salève, 4 octobre 2017,**

**Présent pour la Mairie: Philippe Chassot, responsable nouveaux projets.**

**Présents pour l'APEC : Marie Hélène Bourigault, Evelyne Croset, Robert Grivel et Georges-André Davoine.**

*Ce courrier de mai 2017 fait suite à notre rencontre de Septembre 2016, qui concernait des propositions d'actions traitant de la protection de l'environnement ou impliquait la Commission « Nouveaux Projets. ». À l'époque certaines de nos demandes n'ont pu être abordées car le PLU était encore en révision. Maintenant qu'il est effectif, nous revenons vers vous pour vous proposer une rencontre afin que ces propositions vous soient à nouveau exposées.*

### **Tout d'abord, un rappel d'actions pour l'environnement proposées en 2016 :**

#### **1) Actions en cours de réalisation ou déjà réalisées :**

*Comme annoncé, l'APEC qui souhaite avoir un rôle de facilitateur pour l'application de la charte nature en ville a rédigé dans l'avant dernière revue municipale, un article expliquant ce qu'implique cette charte. Comment elle va être initiée à Collonges et par quels moyens la commune pourra faire un pas de plus vers une gestion encore plus vertueuse des espaces verts publics.*

#### **1-a) Utilisation des Pesticides**

**-APEC :** Au sujet de l'utilisation des produits phytosanitaires et sa future interdiction d'y recourir dans les endroits publics, un calendrier a-t-il été prévu, ou est-il déjà en place pour effectuer cette mise en œuvre ? La commune peut-elle agir dans le domaine privé à ce sujet ?

**-Le Conseiller municipal :** Pour l'entretien des espaces verts publics, la commune respecte scrupuleusement les directives gouvernementales. Depuis 2017, il n'y est plus utilisé de produits phytosanitaires prohibés. Par contre, la commune n'a aucune possibilité d'agir sur ce sujet dans le domaine privé et c'est dommage car l'utilisation de produits nuisant à la nature est courante chez les particuliers, qui souvent en sous-estiment leurs dangers. Comme l'**APEC** a la volonté de veiller à l'application de la charte nature en ville, elle pourrait solliciter une rencontre avec Nicolas Duperrey le responsable des services techniques, et avec son aide écrire un article pédagogique, dont le contenu inciterait à opter pour des solutions plus écologiques et qui pourrait paraître dans la revue municipale du printemps 2018.

#### **1-b) Eclairage public**

*En Février 2017, dans le cadre des actions concernant « le Contrat corridors biologiques » et « la Charte Nature en ville », l'APEC a mis en synergie de multiples partenaires, afin que l'exposition itinérante « Les couloirs de la nuit » accompagnée d'ateliers sur le thème de la biodiversité, soit offerte aux scolaires et au Service Enfance Jeunesse de Collonges. La dernière revue municipale relate cette animation.*

**-APEC :** Une diminution de l'intensité de l'éclairage public extérieur implique une action positive sur la vie des humains et de la faune nocturne. Tout en économisant l'énergie, elle épargnerait les finances communales. Pouvez-vous nous dire si depuis l'an dernier, l'éclairage communal est devenu plus vertueux ? La Mairie est, avec la Maison du Salève, co-organisatrice d'une soirée (27 Octobre 2017) sur le sujet, l'APEC va inviter ses adhérents à venir écouter cette conférence afin qu'ils sachent pourquoi « Trop de lumière nuit ! » et une invitation leur sera faite afin de relire sur le site de l'APEC l'article sur le même thème « les couloirs de la nuit ».

**-Le Conseiller municipal :** Dans le domaine « éclairage public », notre municipalité, comme beaucoup d'autres, a commencé à réfléchir et proposer des actions visant à diminuer la luminosité : 36 horloges biologiques sur tout Collonges mises en place, éclairages comprenant de nouveaux lampadaires fonctionnant avec des ampoules LED, de plus un essai zones éteintes est envisagé. L'an prochain une soirée étoiles sera proposée et nous comptons à nouveau sur l'aide de l'APEC pour mobiliser un maximum de Collongeois afin de les convaincre de l'intérêt d'éclairer différemment notre commune.

Note de l'APEC : nous remercions la municipalité d'avoir, le soir de la conférence, éteint les lumières aux alentours de la salle des fêtes, ainsi les personnes qui y ont assisté ont pu contempler les étoiles dans un ciel sans éclairages artificiels. Elles ont beaucoup apprécié les deux conférenciers, et retenu parmi les nombreuses problématiques liées à trop d'éclairage extérieur, un conseil impératif et prioritaire à faire passer à l'équipe communale : celui d'éviter d'utiliser des lumières blanches qui ont un impact négatif sur la rétine.

### **1-c) Rucher**

*Début printemps 2017, une installation réussie : un rucher à la Saisiaz !*

*L'APEC remercie à nouveau toutes les parties municipales et techniques qui ont œuvré pour cet aménagement. Un protocole est établi. (Signé en Juillet 2017)*

*Un extrait .... « Par l'intermédiaire et sous la responsabilité de l'APEC, d'autres personnes intéressées pourront se joindre à l'exploitation de ce rucher dans le but d'assurer un suivi continu des travaux exigés par le rucher tout au long de l'année.*

**-APEC :** Lors de son Assemblée Générale l'APEC va proposer de créer « un groupe Abeilles » au sein du CA. Et comme convenu dans la charte, l'APEC facilitera des activités pédagogiques avec la collaboration des écoles et des associations présentes sur Collonges- sous-Salève qui pourront se tenir sur le site du rucher. Elle aidera à la mise en place d'un réseau d'apiculteurs présents sur Collonges- sous-Salève et autres personnes intéressées par l'apiculture afin de développer les échanges et la promotion de l'apiculture sur le territoire de la commune. Aussi des stages de formation à l'Abeille du Salève pourront être offerts par l'APEC à des membres volontaires, etc.»

**-Le Conseiller municipal :** approuve ces initiatives et encourage l'APEC à les poursuivre.

*L'APEC vous informe que la journée «Patrimoine et Environnement » du 17 juin 2017 coordonnée par la Maison du Salève, a été une bonne occasion de voir ce projet car une sortie a été proposée aux environs de la Saisiaz niveau rucher /zone natura 2000, il y a eu lecture de textes de Jean-Vincent Verdonnet traitant des abeilles et du miel.*

**-APEC :** Suite à cette journée, L'APEC a la volonté de placer autour du rucher, des panneaux pédagogiques expliquant cette démarche « apiculture » en faisant référence à la charte nature en ville de la CCG. Ils expliqueraient brièvement le monde des abeilles, le poème de J-V Verdonnet lu lors de la sortie du 17 juin 2017 y serait aussi mis en valeur. Concernant la teneur des articles affichés, une demande sera rédigée par l'APEC à l'Abeille du Salève, au Syndicat mixte et à la CCG ainsi qu'à l'épouse de J -V Verdonnet. La Mairie de Collonges étant propriétaire du terrain, êtes-vous d'accord avec cette action ? Et qui peut financer cette action, les panneaux etc. ?

**-Le Conseiller municipal :** Cette action me semble intéressante car serait ainsi représenté l'intérêt de cette démarche. Dans un premier temps que l'**APEC** se renseigne auprès des organismes cités plus haut, le Syndicat mixte du Salève étant je pense le bon interlocuteur pour avoir des renseignements. Au sujet des panneaux, pour revenir vers nous avec des devis que le conseil étudiera.

## **2) Actions laissées en attente de la validation du PLU**

*L'APEC souhaite apporter son concours dans les projets suivants :*

### **2-a) Les chemins piétons et historiques**

**-APEC :** Où en sommes –nous ? Balisage itinéraire et historique ? Tous les propriétaires des zones réservées à leurs créations ont-ils été informés ?

**-Le Conseiller municipal :** Pour l'instant, c'est la première partie du chemin du douanier qui part de la place du marché, suit le nant des Fins pour finir devant la douane qui se met en place. C'était une priorité qui va de pair avec la revalorisation de la place du marché qui comprend entre autres un réaménagement et la construction d'un garage à vélo fermé. Comme nous avons voulu ce chemin assez large et bien praticable afin que tous les publics à pieds et à vélo puissent l'emprunter et ainsi raccourcir de manière significative leur trajet de la place de stationnement ou du marché à la douane ou à la zone commerciale qui en est proche, son coût est assez élevé. Pour la deuxième partie, douane/ Evordes, le chemin sera plus étroit, et ne sera réservé qu'aux marcheurs afin de ne pas trop dénaturer les bords du nant des Fins et de la Drize, il sera aménagé dans un deuxième temps et son coût sera moindre. Oui, par le biais du PLU, tous les propriétaires sont au courant des espaces réservés.

### **2-b) La renaturation de la Drize et du ruisseau des Fins**

**-APEC :** Avez-vous les résultats de l'étude de Solenne Verbrugge de la CCG concernant les ruisseaux de Collonges et les possibles dangers qu'ils pourraient engendrer (inondations etc.)?

**-Le Conseiller municipal :** Non personne de la CCG ne nous a communiqué les résultats concernant cette étude.

**-APEC :** Nous allons donc recontacter Solenne Verbrugge pour en savoir plus.

### **2-c) La renaturation du Nant des Moulins**

**-APEC :** Maintenant que ce nant a été cartographié, il doit retrouver sa fonction. Un partenariat avec la haute école de Lullier pourrait être avantageux financièrement. Par où commence-t-on ? Avons-nous le feu vert de la Mairie pour contacter la Frapna et la haute école de Lullier (technique pour la partie dérivation) pour une étude, demande de devis etc. Premier point important, renaturer la partie allant de Sous la combe à Bossey qui est un corridor biologique.

Comme ce nant se termine sur « territoire bossati » qui prend contact avec la Mairie de Bossey ?

**-Le Conseiller municipal :** Il faut que l'**APEC** dans un premier temps, contacte les établissements cités et qui sont compétents en la matière en leur expliquant de quoi il retourne. Suivant leurs réponses, leur demander une visite sur le terrain, à laquelle je participerai. Et ensuite, bien sûr des devis afin qu'ils soient soumis au conseil municipal. Lorsque nous serons à la visite de terrain, il faudra aussi contacter la Mairie de Bossey.

### **2-d) La mise en valeur des zones humides**

**-APEC :** Dans un premier temps parlons de celle des Manessières, comment est-elle mise en valeur dans le projet ? La date du chantier ? Est-ce qu'une association a été contactée type Apollon 74, Asters ou Syndicat mixte du Salève pour mener à bien le traitement de cette zone humide ?

**-Le Conseiller municipal :** J'ignore si le promoteur du projet a joint pour la mise en valeur de la zone humide/ bassin de rétention, les associations que vous citez et qui il a mandaté pour cette zone, mais l'**APEC** pourrait lui proposer, car il serait intéressant que cette zone soit valorisée de façon naturelle. À la question précédente, vous citez l'école de Lullier comme pouvant être de bon conseil, leur intervention sur la zone parc naturel prévue aux Manessières pourrait être aussi bénéfique. C'est à réfléchir et peut être faire d'une pierre deux coups !

### **3) Livre sur Collonges**

#### Actions Patrimoine historique en cours :

*L'APEC, il y a déjà trois ans, a initié, par le biais de collectage de mémoires collongoises, le projet d'un « livre racontant Collonges ». Ce projet s'est poursuivi cette année, à raison d'une séance d'entretiens collectifs par mois. Sur ce sujet la bibliothèque a souhaité travailler en binôme avec l'APEC. Afin de pouvoir avancer assez rapidement dans le collectage, le choix d'un thème sur une mémoire d'hommes et de femmes est vite apparu indispensable, afin qu'il soit symbolique pour évoquer notre commune.*

**-APEC :** Comme La Mairie s'est montrée partante pour l'édition de cet ouvrage, pour la tenir au courant de l'avancée de ce projet, voici nos dernières réflexions :  
Après quelques séances où peut être le trop grand nombre de personnes présentes gênait à un collectage rapide, nos réflexions ont abouti à la conclusion qu'il nous fallait organiser des groupes de travail plus petits afin qu'ils soient plus productifs. Et c'est le choix de se réunir par quartier, qui va présider à la prochaine séance mi-novembre (un article dans la revue municipale va officialiser ces ateliers et les porter à la connaissance de tous les habitants). Le premier quartier sera le Chef-lieu (bâtiments officiels). Notre volonté étant de donner priorité de publication aux récits de ces aînés, afin qu'ils puissent voir assez rapidement leurs témoignages édités. Le résultat du collectage sera au fur et à mesure des corrections publié de façon électronique sur le site de l'**APEC** pour ensuite être imprimé (le titre de l'ouvrage est encore à trouver). Dans un deuxième temps ou parallèlement à l'écriture de cette « Petite histoire » plus sociologique et anecdotique, nous aborderons la « Grande histoire » (si on peut dire ainsi !), celle issue des archives sera mise en place.

**-Le Conseiller municipal :** après quelques conseils pour le collectage, le conseiller se dit attentif à la rédaction de ce livre racontant Collonges et attend la suite.

*Ce collectage qui a pour but premier d'enrichir le fond historique communal et par là-même, l'écriture du livre racontant Collonges, a aussi d'autres intérêts. Tout en créant du lien social entre les personnes réunies lors de ces rencontres, il permet à cette génération qui a vécu de grands changements sociétaux, connu les guerres etc. de faire acte de transmission en léguant leurs souvenirs, anecdotes aux plus jeunes Collongois. Et pour donner suite à cette parole d'ainée entendue lors de précédents collectages : « Fin 19 ème et 20 ème siècle ... Le Bas – Collonges, c'était le lieu de la modernité, un lieu agréable à habiter !... Et maintenant ? » ....*

*...L'APEC propose à la municipalité et à la « Commission Nouveaux projets » un projet de réhabilitation du Bas Collonges /jusqu'à l'autoroute.*

**-APEC :** voilà quelques-unes de nos réflexions : concertation /ateliers avec des bénévoles, parc public à créer, Drize et ruisseau des Fins à renaturer, arbres à planter, parkings, couverture de l'autoroute. Pour ce quartier qui est en cours d'aménagement et le seul à être plat à Collonges ! Les pistes cyclables sont les bienvenues et le macadam phono-absorbant aussi. Un groupement d'architecte, urbaniste, artiste ayant déjà officié sur le canton pourrait nous être « utile » dans notre réflexion? [www.capoucap.fr](http://www.capoucap.fr) (CAUE). Dans la lancée ou pour l'initier, il est à l'étude d'organiser une soirée/ projection (2018) d'anciennes vues de Collonges agrémentées par les

anecdotes engrangées lors du collectage. Nous devrions alors avoir déjà bien avancé sur ce thème. L'**APEC** et la Bibliothèque ont la volonté de pouvoir montrer à la population des images anciennes du bas-Collonges porteuses à l'époque de modernité et donner envie à tous de se motiver pour travailler sur ce quartier qui a été une locomotive pour l'économie collongeoise et qui a envie de retrouver ses « lettres de noblesse ».

**-Le Conseiller municipal** : Que voulez-vous dire par réhabilitation ? Qu'avez-vous comme projet pour ce quartier ?

**-APEC** : Nous vous avons énoncé dans le paragraphe précédent quelques-unes de nos idées, si une conférence pouvait déboucher sur des ateliers organisés par la Mairie, où la population serait conviée, il nous semble que cela donnerait une réflexion qui ne pourra qu'apporter des améliorations pour la vie de ce quartier très densifié.

#### **4) Divers/ nouveaux travaux /actualité**

**-APEC** : Important ! **L'audit de la circulation ...**

Quel est son résultat ? Quelle prise en compte de ce résultat dans les nouveaux projets (OAP, Etc. à revoir en fonction du résultat), Et aussi améliorer les anciens projets ?

Concernant

\*La circulation automobile (réduction de la densification de certains projets, revêtement phono-absorbant ?) et parkings.

\*Les piétons : aménagements de nouveaux trottoirs et exigence du respect de leur destination (les parkings sauvages nuisant à la sécurité des piétons)

\*Les vélos, pistes cyclables et leur matérialisation sur certaines chaussées.

**-Le Conseiller municipal** : Pour l'instant, le résultat de l'audit, n'est pas encore connu, nous avons beaucoup de données mais pas vraiment encore de synthèse finalisée. Avant la fin de l'année l'audit sera présenté à une séance du Conseil, et l'**APEC** est invitée à venir y assister.

**-L'APEC** demande que le résultat de cet audit soit présenté en séance publique. Le conseiller va faire suivre cette proposition à ses collègues.

**-APEC** : - **Établissement Bovagne** : quel règlement pour l'environnement dans une ZI ? Une grue constamment en place servant de PUB déguisée est-elle légale ? Danger de chute ?

**-Le Conseiller municipal** : Il n'y a rien d'illégal. Je vous conseille d'adresser un courrier à cette entreprise et/ou de leur demander un entretien pour leur expliquer votre point de vue.

L'APEC n'a pas retenu cette proposition pour le moment.

**-APEC** : - **Le « Projet Floride »** : la forte densité du projet (160 Lgts/hectare) imposant de plus une voie d'accès par une petite impasse a interpellé négativement l'**APEC**. S'il est logique que les habitants de ce futur projet ne puissent sortir par la dangereuse route départementale, une impasse très étroite prévue comme route d'accès, n'est pas la solution. Une densité moindre aurait peut-être permis de dégager une voie d'accès sur le terrain de la propriété ? Et où vont sortir les véhicules des autres parcelles adjacentes zonées immeubles, lorsqu'elles seront mises en construction ? Une réflexion sur la voirie de cette zone est indispensable. Une voie passant par la ZI ne serait-elle pas une solution plus judicieuse ?

**-Le Conseiller municipal** : pour ce projet qui préserve les arbres et maison classées, respecte le quota de logements sociaux, la voie d'accès par l'impasse ne nous pose pas de problèmes. S'il y a une réflexion au sein de la commission urbaniste au sujet d'une sortie de cette zone à densifier par la ZI, c'est effectivement en prévision d'autres constructions à venir et non pour satisfaire à un cas particulier.

**-APEC** : - **Route du Salève**, pourquoi un déboisement possible en zone Natura 2000 ainsi que la création d'un site touristique ?

**-Le Conseiller municipal** : Le règlement national des PLU autorise de telles constructions en zone Natura 2000, il y a juste un quota de constructions à respecter. Ce projet est respectueux de la nature et je vous invite à aller le voir et à parler avec les initiateurs.

**-L'APEC** s'inquiète, dans un premier temps, du déboisement bien visible de la route (y a-t-il eu une demande accordée pour le faire ?) et demande à ce que ce site touristique ne soit pas clos pour que les animaux sauvages puissent y circuler librement.

**Le Conseiller municipal** : ce site ne sera pas fermé mais je ne vois pas de quel déboisement vous parlez ?

**-APEC** : - **Travaux au Coin et parking sur le verger communal !** Pourquoi pas de panneaux indiquant le parking possible aux carrières, ce serait une bonne façon de donner cette habitude de parage aux randonneurs d'Orjobet ?

**-Le Conseiller municipal** : comme il y a de nouveaux panneaux qui indiquent le sentier piéton pour accéder à Orjobet en direction du parking de la carrière, nous pouvons supposer que les conducteurs comprennent le message. Pour l'instant, la carrière est en travaux et nous ne pouvons pas y établir un parking municipal officiel à cause des risques d'aléas naturels.

**-APEC** : Est-ce que cela sous-entend, que vu la restriction des places de parking dans le nouveau projet que le verger communal servira à l'avenir encore de parking ?

**-Le Conseiller municipal** : ce n'est pas mon souhait, quel est le vôtre ?

**-APEC** : Nous nous opposons à l'utilisation du verger communal comme parking, cela n'a aucun sens et c'est en contradiction profonde avec l'engagement pris avec le Syndicat mixte du Salève, lors de la création de ce verger. On doit trouver une autre solution.

**L'APEC**